



**Union Régionale de LORRAINE**  
**RESPONSABILITE - DIALOGUE - EFFICACITE**

Porte F - Place du Général de Gaulle - 57000 METZ  
☎ 03 87 62 67 64 - ☎ 09 79 94 30 82 - sncf : 772 992  
e-mail : [unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr](mailto:unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DP**  
**INFRALOG LORRAINE du 29 JUIN 2012**

Réunion présidée par M. **JM GASSMANN DET**, assisté de M. **PY BURGER**, RRH.

**1. La délégation UNSA demande si l'Infralog compte appliquer la nouvelle version de l'IN 2974 au premier juillet et si oui quels sont les changements par rapport à l'ancienne.**

**Réponse :** le texte de l'IN 2974 est disponible sous SYSPRE. Les dispositions de ce référentiel ne se cumulant pas avec les accords locaux, il n'est pas envisagé de l'appliquer pour l'instant. Un document de synthèse confectionné par l'Infrapôle Lorraine Sud est remis en séance à titre d'information.

**Commentaires de l'UNSA-Cheminots :** [il semblerait que cette nouvelle mouture augmente les indemnités liées aux sujétions mais diminuerait les allocations ! En clair, plus d'argent mais imposable ... à chacun de se faire son idée ...](#)

**2. La délégation UNSA Cheminots demande où en sont les recrutements 2012 ?**

**Réponse :** à la date de la réunion, 18 embauches ont été faites, soit 50% des autorisations 2012 (+ reliquat 2011).

En ce qui concerne les recrutements restants, il a été décidé de les geler jusqu'à nouvel ordre à l'Infra pour respecter l'équilibre budgétaire.

**Commentaires de l'UNSA-Cheminots :** [situation cocasse ... le 30 mai, en Commission Professionnelle Centrale \(CPC\) Formation, la direction nationale de l'Infra se vantait d'embaucher en 2012 plus d'agents qu'en 2011 ! Soit 1900 cheminots, dont 1000 pour la région parisienne ... quelle crédibilité la direction nationale peut elle encore avoir ? Alors que notre région a le deuxième budget travaux et que le TP NEN oblige notre établissement à détacher du personnel.](#)

**3. La délégation UNSA demande une journée blanche sécurité sur notre établissement, en effet les derniers événements viennent nous rappeler douloureusement l'importance de cette sécurité.**

**4. La délégation UNSA demande au sujet des accidents mortels et graves sur le territoire TP NEN.**

**Réponse 3+4 :** les différents audits sécurité soulignent que l'établissement a progressé en sécurité ces dernières années.

La sécurité est une priorité de tous les instants pour tout le personnel.

Les mesures nationales prises en matière de sécurité ont été inscrites dans le PAS (Plan d'Action Sécurité) de l'Établissement (briefing chantier, création d'une commission sécurité en cas d'accident grave...).

La réunion DU/DPX du mois de mai a été consacrée suite aux accidents, à la sécurité.

La mise en place d'une journée blanche est laissée à l'initiative de l'Établissement.

L'organisation sera arrêtée prochainement.

Une démarche nationale est mise en place, « produire chaque chantier en sécurité ».

Un questionnaire sera adressé à tous les agents de l'INFRA pour dégager des pistes d'amélioration en la matière.

Cette démarche sera prolongée par des groupes de travail à compter de septembre.

**Commentaires de l'UNSA-Cheminots :** [la démarche nationale souffre de quelques critiques ... Un questionnaire arrivant très tard \(fin juin\) et à retourner sous 48h ... un questionnaire orienté et pas vraiment anonyme ... tout pour qu'il y ait un maximum de réponse ... L'UNSA veillera à la mise en place de ces mesures !](#)

**5. La délégation UNSA demande à connaître de façon détaillée le nombre d'agents détachés sur notre établissement ainsi que le nombre d'agents détachés de notre établissement ?**

**Réponse :** 38 agents sont détachés chez nous et 16 sont détachés dans d'autres établissements.

**Commentaires de l'UNSA-Cheminots :** [le solde est positif, mais insuffisant pour couvrir tous les chantiers de la région.](#)

**6. La délégation UNSA demande par spécialité la situation de l'utilisation de contrats CDD en 2012, sur quels postes de travail et quels motifs, quelles prévisions ?**

**Réponse :** 2 agents sont en CDD pour surcroît d'activité.

# On ne nous dit pas tout !

## Informations diverses

- **LAMC :**

Font partie de la catégorie des **Lorry Automoteurs de Maintenance Caténaire** (LAMC) les engins Lorréc, 4'Axes et Lor'Axe. Il s'agit de se mettre en conformité avec le code du travail qui prévoyait une interdiction d'utilisation des échelles Lorry comme poste de travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **L'essentiel :**

Suite à la création de la catégorie LAMC, il était envisagé de ne rédiger qu'un seul référentiel sur les conditions d'utilisation de ces engins. Ce référentiel nommé IN 07200 (conditions d'utilisation des LAMC) abroge ipso facto les IN 03582 (conditions d'utilisation du Lorréc) et IN 3207 (conditions d'utilisation du 4'Axes). Il précise que tout constructeur d'un engin a l'obligation légale de fournir une notice d'instruction de l'utilisation et une notice des instructions de maintenance.

Plusieurs exemplaires de la notice d'instruction de maintenance sont mis à disposition des CREM pour la maintenance de niveau 2. Il en est de même pour la notice d'instruction d'utilisation remise en format papier aux utilisateurs avec un ex. sur l'engin, un à l'UP et un dernier au CREM.

Ces instructions techniques doivent être impérativement complétées par des instructions relatives à l'environnement sécurité en termes de risques électrique, ferroviaire et routier.

Ces sujets communs à tous les LAMC équipés de Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) dont le Lor'Axe, ont permis de rendre possible la rédaction du référentiel 07200 reprenant les notices d'instruction d'utilisation et le dossier commun de sécurité.

Autre but de l'IN 07200, choisir le bon engin en fonction de la nature des interventions de maintenance caténaire, notamment en cas de location d'un engin à l'extérieur de l'Entreprise SNCF.

Compte tenu de l'actualité dramatique de l'Infra depuis le début de 2012 (4 décès d'agents et un accident grave caténaire), l'UNSA-Cheminots a insisté pour que les agents soient formés non seulement à l'utilisation de l'engin proprement dit, mais surtout au contexte sécurité.

La version 1 de l'IN 07200 examinée en novembre 2011 est présentée sous SYSPRE. La version 2 en cours tiendra compte des différentes remarques effectuées par les OS représentatives et par les utilisateurs.

Autre référentiel concomitant, l'IN 2822 relatif à la procédure de délivrance et de maintien de l'autorisation de conduite d'engin.

Il existe 5 types de LAMC dans le parc Infra : Le 4'Axes, le Loric, le Lor'Axe, l'U30X3 (UNAC), le VCP 2N (Lama Mecanofer).

Pour l'UNSA-Cheminots, aucun d'entre eux n'est conçu pour remplacer les rames mécanisées caténares. Le Lor'Axe à lui seul, ne remplace pas non plus les échelles lorry qui ne doivent plus être utilisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 au poste de travail. Il n'est pas utilisable dans les fonds de gare à cause des appareils de voie, la Direction de l'Infra est en train de faire valider une solution technique alternative par le biais d'un nouvel outil baptisé EMIC (équipement mobile d'intervention caténaire).

En ce qui concerne le projet Lor'Axe, le calendrier des livraisons des 142 engins à fin 2012 a été tenu. 17 machines sont arrêtées à ce jour dans l'attente d'intervention du constructeur suite à défauts de conformité (engagement du gabarit bas, hauteur des planchers nacelles repliées, défauts de verrouillage des écrans défensifs, déformations et fissures des tubes de plateforme etc..). Une campagne de mise à niveau des suivantes a été programmée pour le premier semestre.

L'UNSA-Cheminots avait raison quant à l'insuffisance de la durée des tests d'utilisation limitée à 60 heures alors que, de son point de vue, 200 heures seraient un minimum.

Le 6 juin 2012, le constructeur a programmé de nouveaux essais de l'engin pour tester un certain nombre de mesures conservatoires, notamment le freinage d'urgence en mode 4x4 de secours ainsi que les montées et descentes de banquettes.

Affaire à suivre...

- **Journée de Carence :**

Estimant l'application de la journée de carence à la SNCF comme une mesure illégale, l'UNSA est bien la seule et unique organisation syndicale à contester cette mesure face au tribunal.

Sans attendre le rendu du jugement, et compte tenu de celui du TGI du 5 juin 2012 concernant la RATP, la SNCF a enfin suspendu l'application de cette retenue et va procéder au remboursement des retenues déjà effectuées aux agents.

Par cette suspension, la SNCF donne raison à la démarche entamée par l'UNSA-Cheminots et conforte notre action syndicale pour le respect du droit des salariés. Les dispositions du chapitre 12 du statut s'appliquent donc à nouveau.

- **TER :**

En introduisant le sujet de l'ouverture à la concurrence par la question des coûts croissants du TER pour les AOT eu égard à la couverture de 28% des frais par les recettes commerciales, donc le solde restant à la charge du contribuable, l'avis du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) se place de facto dans une stratégie de réduction des coûts. C'est l'argument utilisé par les thuriféraires de la libre concurrence. Si l'on regarde ce qui se passe pour l'eau, l'électricité et le gaz, la réalité ne vient pas nécessairement corroborer cet adage.

Les politiques de baisse des coûts se sont toujours appuyées sur des stratégies de sous

investissement qui se sont révélées **à terme fort coûteuses**.

L'UNSA souhaite éviter toute ouverture éventuelle du marché ferroviaire mal préparée et trop hâtive. Le passage par une phase d'expérimentation, comme le suggère le rapport Grignon est de nature à réduire les risques sans totalement les circonscrire.

Pour l'UNSA, la question principale qui reste posée aux AOT est bien celle de la pertinence de l'ouverture à la concurrence.

## • **PLANIFICATION :**

La fiabilisation de la programmation de la production (présentation par JF.Pont, responsable de la cellule Programmation à DPI). L'objectif recherché étant de réduire l'écart entre la planification prévisionnelle et la réalisation à l'opérationnel. Le constat met en avant le fait que nombre de chantiers ne se déroulent pas comme prévu. Se rajoutent même de nouveaux chantiers compte tenu des aléas.

Il faut donc édicter des règles de bonne pratique et mettre en place des outils de planification pour le pré-opérationnel (M-6 soit 6 mois avant). Parmi ces moyens, l'outil Laplace qui n'est ni plus ni moins que la continuité de Platine pour le pré-opérationnel en UP.

Il sera mis en oeuvre en 2013. Parallèlement existe la démarche CPRO pour la commande du personnel. Testée sur la région de Rennes, elle sera déployée sur l'ensemble des établissements.

Pour l'Unsa-Cheminots, il est impératif d'impliquer RFF dans cette démarche puisque le GI est le gérant de l'allocation des capacités (plages). Il est aussi impératif de retrouver de la souplesse au niveau de la récupération des plages naturelles pour le « point à temps »-PTDM.

La direction propose la prévision de réserve tant humaine que matériel pour chaque opération pour éviter les aléas de dernières minutes et la suppression des opérations. Tiens, on a déjà vu cela! Les plus vieux agents, s'en rappellent.

## • **FUSION DES EVEN LN ET LS :**

Le siège se situera à Metz (à maxi, 10 minutes à pied de la gare), la DTI est chargée de trouver un local de 1500 à 1800m<sup>2</sup> pour 100 à 120 personnes (alternants inclus). Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

# LA BONNE INFO, C L'UNSA-Cheminots

## L'UNSA au service de tous les cheminots !

Pour la délégation UNSA/Cheminots :

▪	Julien GROSJEAN	CREQ URA	06 46 79 34 47
▪	Cyril PILGER	LTS	73 32 66
▪	Didier SELIGHINI	ATU (SE) à l'ABE	77 15 75 - 06 12 20 37 21
▪	Geoffrey SAR	KV TX ATL	06 23 74 07 22
▪	Karine DARDAINE	EALÉ	73 17 06
▪	Eric BOISSON	CEV TX ULV	06 08 75 61 51
▪	Serge PETEK	ASTI	06 25 08 29 11
▪	Didier MATHIS	pôle expertise PPL	06 19 46 12 30.

La prochaine réunion des DP aura lieu le **14 septembre 2012**

Merci d'adresser vos questions avant le **Vendredi 7 Septembre 2012**  
à la délégation UNSA ou à :

**Didier SELIGHINI** [didier.selighini@sncf.fr](mailto:didier.selighini@sncf.fr)  
**ABE-TA ENERGIE - 77 32 17**

<http://lorraine.unsa-cheminots.org>

